

Le 2 mars 2016

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **DEUXIÈME jour du mois de mars de l'an deux mille SEIZE**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

SONT PRÉSENTS: Mesdames Gaétane Gaudreau Langlois et Janet Cooper, ainsi que messieurs Dany Brodeur, Christian Laporte et George C. Atkin.

EST ABSENT: Monsieur Pierre Martineau.

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Francine Caron Markwell.

La directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, monsieur Pierre Ménard, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a quatre personnes dans l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

2016-03-472

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu*

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2016-03-473

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

*Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu*

QUE le procès-verbal de la séance du 3 février 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

Madame la mairesse, Francine Caron Markwell donne un suivi de la séance du 3 février 2016

5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

Madame Caron Markwell présente un résumé des principaux points de la réunion du 17 février 2016 de la MRC:

COMITÉ CULTUREL

Pour les municipalités qui n'ont pas de politique culturelle, un regroupement de 2 ou 3 municipalités pourraient se doter d'une politique commune.

2 types de patrimoine existent : matériel et non matériel (l'Exposition d'Ayer's Cliff) étant une activité historique.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Plusieurs candidatures ont été reçues pour le poste de D.G. pour le développement économique.

F.D.T. liste de projets acceptés en annexe. Possiblement qu'il y aura un autre appel de projets à l'automne.

RURALITÉ

Diagnostic vélo

Une offre de service sera demandée à Eric Bourgault pour une deuxième étape incluant un plan d'action. Le cyclisme est un enjeu de la MRC. Il touche autant nos citoyens que les touristes.

AMÉNAGEMENT

- Suite à la consultation publique sur le projet de règlement 11-16 incluant une modification des dispositions du document complémentaire concernant le contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les rives et les milieux humides; l'avis de motion n'a pas été donné. Le comité d'aménagement se réunira pour étudier les recommandations qui ont été apportées lors de la consultation.
- Projet de règlement 13-16 concernant la modification des affectations, la MRC doit recevoir l'avis du ministre avant la consultation publique qui aura lieu le 10 mai à 18h30 à la MRC.

Ce projet de règlement vise à :

- 1) revoir les limites des grandes affectations du territoire suite à la rénovation cadastrale
- 2) Fusionner ou remplacer certaines grandes affectations du territoire;
- 3) Créer de nouvelles affectations du territoire;
- 4) Revoir et modifier certains usages autorisés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Campagne d'échantillonnage : les municipalités (DG) ont été invitées à transmettre leurs demandes. Bien que le Groupe Environex ait acquis les Laboratoires SM, les coûts d'analyse resteront similaires à ceux de 2015.

Les sujets suivants seront notamment abordés lors des prochaines rencontres mensuelles avec les inspecteurs :

- Développement résidentiel intégré (développement en grappe)
- Gestion et surveillance des installations septiques
- Gestion des castors
- Prévention et contrôle des espèces envahissantes

Gestion des matières résiduelles

Le bilan pour l'année 2015 sera déposé lors du prochain conseil de la MRC.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le comité contactera M. Dallaire directeur du service d'incendie d'Alma pour avoir plus de précisions sur les coûts. Une rencontre avec les chefs aura lieu prochainement.

SÉCURITÉ POLICIÈRE

- Suite au départ du directeur Yves Beaudoin, Etienne Martel sera le nouveau directeur.
- **POSTE DE LA SQ Rapport d'avancement**

Selon les dernières informations des représentantes de la Société québécoise des Infrastructures au dossier, l'échéancier suit son cours normal.

L'acquisition du terrain par la MRC se fera suite à la modification du règlement de zonage de Magog.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Darcy demande des précisions concernant les travaux sur le chemin Bunker mentionnés au plan triennal de la municipalité. Il demande aussi des précisions sur la coupe des arbres sur le Chemin Fitch à l'angle du Chemin Bunker

M. Brian Wharry demande si la municipalité peut prendre les moyens pour éviter la coupe à blanc des arbres de la plantation située en face de celle mentionnée par M. Darcy sur le chemin Fitch.

M. Beaudry mentionne que la Fête des neiges a quand même été réussie malgré le mauvais temps.

7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

Une lettre émanant de la direction générale des finances du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 18 février 2016, approuvant le règlement d'emprunt 382-2015 pour frais de financement au montant de 11 836\$, est déposée au Conseil.

8. URBANISME

8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis au mois de février 2016 est déposé auprès des membres du Conseil.

8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport de l'inspection forestière du mois de février 2016 est déposé.

8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme

Il n'y a pas eu de réunion du comité consultatif d'urbanisme en février.

9. ENVIRONNEMENT

9.1 Dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif en Environnement

Il n'y a pas eu de réunion du comité environnement en février.

2016-03-474

9.2 Permanence de Madame Isabelle Rioux à titre d'inspectrice en environnement et bâtiment

CONSIDÉRANT l'évaluation et la recommandation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement ainsi que l'évaluation et la recommandation du directeur général et secrétaire trésorier par intérim;

CONSIDÉRANT QUE le conseil constate que Madame Isabelle Rioux a complété sa période de probation avec succès en date du 21 février 2016;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le conseil accorde la permanence à Madame Isabelle Rioux à titre d'inspectrice en environnement et bâtiment, à compter du 21 février 2016.

ADOPTÉE

10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

2016-03-475

10.1 Servitude - monsieur Richard Langlois et madame Josée Desruisseaux 40 Chemin Noël

CONSIDÉRANT l'écoulement des eaux des fossés de la municipalité sur le chemin Noël, et qu'il est nécessaire d'obtenir une servitude réelle et perpétuelle de passage de monsieur et madame Langlois, propriétaires du lot 4 922 931, pour que ces eaux longent la partie nord de leur terrain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a obtenu une description technique ciblant cette servitude sur partie du lot 4 922 931 qui a été effectuée par Christian Lefebvre, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT QUE la présente servitude est consentie sans autre considération que le service qu'elle procure à l'immeuble de la municipalité du Canton de Stanstead;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté madame la notaire Valérie Moreau pour préparer l'acte de servitude;

Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur

Appuyé par le conseiller George C. Atkin

Madame Gaétane Gaudreau déclare son intérêt et demande de se retirer pour cette décision

Il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les frais soumis pour la préparation par Me Moreau est de 450 - 500 \$ taxes en sus et sont à la charge de la municipalité.

QUE le conseil autorise madame la mairesse Francine Caron Markwell ou en son absence le maire suppléant M. Christian Laporte et M. Pierre Ménard, directeur général par intérim, à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de servitude ainsi que tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE

2016-03-476

10.2 Contrat - balayage de rues

ATTENDU QUE la municipalité du Canton de Stanstead prévoit le balayage des chemins asphaltés de la municipalité selon les directives de l'inspecteur en voirie;

ATTENDU QUE le balayage devra être conforme aux normes établies par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Canton de Stanstead a demandé des offres de service sur invitation pour le balayage des rues de la municipalité;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 19 février 2016;

ATTENDU QUE la compagnie Les Entreprises Myrroy inc. a déposé une soumission pour effectuer le balayage des rues de la municipalité, le prix soumis est de 104 \$ / heure pour un balai aspirateur de type «pure vacuum» puissance de 18 000 pcm et capacité de 6m³ équipé du boyau vide-puisard;

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Appuyé par le conseiller George C. Atkin

Il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie le contrat pour le balayage des rues de la municipalité au plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie les Entreprises Myrroy au montant de 104 \$ / heure.

Je, soussigné, Pierre Ménard, directeur général par intérim, certifie par la présente que la municipalité du Canton de Stanstead dispose des crédits suffisants au poste 02-320-02-521.

ADOPTÉE

2016-03-477

10.3 Contrat de rechargement de chemins de la municipalité

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions, via le site SEAO du gouvernement du Québec, pour effectuer le rechargement avec pierre

concassée de routes non asphaltées de la municipalité, et ce à raison de 15 000 tonnes plus ou moins;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 19 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction Goudreau Inc. a été retenue pour procéder au rechargement de certaines routes non asphaltées de la municipalité à raison de 15,51 \$ de la tonne métrique;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction Goudreau Inc répond aux exigences demandées au devis;

Il est proposé par la conseillère Janet Cooper

Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Le vote est demandé par le conseiller Christian Laporte au motif que le conseil aurait du tenir compte de la situation financière de la municipalité et réduire le tonnage.

Il est résolu à la majorité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie le contrat pour le rechargement de certaines routes non asphaltées à la compagnie Construction Goudreau Inc. à raison de 15,51\$ de la tonne métrique, taxes en sus.

Je, soussigné, Pierre Ménard, directeur général par intérim, certifie par la présente que la municipalité du Canton de Stanstead dispose des crédits suffisants au poste 02-320-00-621.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-03-478

10.4 Contrat - Nivelage de chemins

ATTENDU QUE le Canton de Stanstead a demandé des offres de service sur invitation pour le nivelage de chemins de la municipalité «plus ou moins 74 kilomètres» ;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 19 février 2016;

ATTENDU QUE la plus basse soumission conforme est de la firme Construction Couillard Ltée au montant de 124.\$ / heure, taxes en sus;

Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau

Appuyé par le conseiller George C. Atkin

Il est résolu

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal octroi le contrat à la firme Construction Couillard Ltée, plus basse soumission conforme, au montant de 124 \$ / heure, taxes en sus.

Je, soussigné, Pierre Ménard, directeur général par intérim, certifie par la présente que la municipalité du Canton de Stanstead dispose des crédits suffisants au poste 02-320-14-521.

ADOPTÉE

2016-03-479

10.5 Contrat accotements des bords de chemins

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions pour effectuer le nettoyage des accotements des bords de tous les chemins de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 19 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission conforme est la compagnie Construction Goudreau Inc a été retenue aux prix suivants:

- 80 \$ / l'heure pour la chargeuse;

- 75 \$ / l'heure pour l'utilisation d'un camion, le devis stipule l'utilisation de deux camions ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction Goudreau Inc répond aux exigences demandées au devis;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil octroie le contrat pour les accotements des bords de chemins de la municipalité à la compagnie ayant la plus basse soumission conforme soit la compagnie Construction Goudreau Inc à raison des tarifs mentionnés ci-haut taxes en sus.

Je, soussigné, Pierre Ménard, directeur général par intérim, certifie par la présente que la municipalité du Canton de Stanstead dispose des crédits suffisants au poste 02-320-07-521.

ADOPTÉE

10.6 Avis de motion pour le projet de règlement achat de surpresseurs

Avis de motion pour le règlement 384-2016 ayant pour objet l'acquisition d'équipements de remplacement pour le réseau d'eaux usées du secteur Fitch Bay et décrétant un emprunt au fonds de roulement de la municipalité.

Avis de motion est donné par le conseiller Dany Brodeur que lors d'une prochaine assemblée ordinaire du conseil de la Municipalité sera présenté le règlement intitulé : Règlement numéro 384-2016 ayant pour objet l'acquisition d'équipements de remplacement pour le réseau d'eaux usées du secteur Fitch Bay et décrétant un emprunt de 16 500\$ au fonds de roulement de la municipalité.

Une copie du règlement 384-2016 est jointe à l'avis de motion et une demande de dispense de lecture est faite.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal du Canton de Stanstead pendant les heures d'ouverture du bureau.

11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

2016-03-480

11.1 Approbation des comptes payés et à payer

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois de février et mars 2016, et autorise le directeur général et/ou son adjointe, à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés : 94.758.63\$ en février
Total des comptes à payer: 35 942.46\$ à payer en mars

QUE le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de février 2016, à savoir:

Salaires des employés	18 602.54\$
Salaires des élus	4 811.07\$
Membres CCU	117.51\$
Membres CCE	78.34\$
Chef Pompier	1 236.48\$
Formation (pompier)	863.25\$

ADOPTÉE

11.2 Rapport des délégations de pouvoir

Le rapport des délégations de pouvoirs du directeur général, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport du directeur général par intérim 2 588.44 \$
- Rapport du responsable des travaux publics 462.14 \$
- Rapport du chef pompier 3 213.24 \$

2016-03-481

11.3 Refinancement Règlement 203-2000 (Système d'égouts secteur Georgeville)

Adjudication de l'emprunt par billets

ATTENDU QUE la municipalité Canton de Stanstead se propose d'emprunter par billets un montant total de 295 900 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 203-2000 ;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu***

QUE la Municipalité du canton de Stanstead accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 9 mars 2016 au montant de 295 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 203-2000. Ce billet est émis au prix de **98,649** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

56 000 \$	1.65 %	9 mars 2017
57 500 \$	1.85 %	9 mars 2018
59 200 \$	2.05 %	9 mars 2019
60 700 \$	2.2 %	9 mars 2020
62 500 \$	2.5 %	9 mars 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

2016-03-482

11.4 MODIFICATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT ET AUTORISATION SIGNATURE DES BILLETS

ATTENDU QUE conformément au(x) règlement(s) d'emprunt suivant(s) et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité du canton de Stanstead souhaite emprunter par billet un montant total de 295 900 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
203-2000	218 400 \$
203-2000	77 500 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

***Il est proposé par le conseiller George C. Atkin
Appuyé par le conseiller Christian Laporte
Il est résolu***

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 295 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 203-2000 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par madame la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim;

QUE les billets soient datés du 9 mars 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	56 000 \$
2018	57 500 \$
2019	59 200 \$
2020	60 700 \$
2021	62 500 \$(à payer en 2021)

ADOPTÉE

2016-03-483

11.5 Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton

ATTENDU QUE le conseil désire retenir les services de Raymond Chabot Grant Thornton en tant que vérificateur des états financiers pour l'exercice 2015;

***Il est proposé par la conseillère Janet Cooper
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Et résolu***

QUE le Conseil autorise et mandate la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour conseiller et superviser ces opérations pour les états financiers 2015.

Je, soussigné, Pierre Ménard, directeur général par intérim, certifie par la présente que la municipalité du Canton de Stanstead dispose des crédits suffisants au poste 02-130-00-413.

ADOPTÉE

2016-03-484

11.6 Dépôt et approbation de la liste des arrérages de taxes

ATTENDU QUE la MRC de Memphrémagog se prépare pour la vente des immeubles pour non-paiement des taxes;

ATTENDU QUE le directeur général dépose auprès des membres du Conseil la liste des arrérages de taxes, en date du 2 mars 2016, le tout tel que requis par l'article 1022 du Code municipal;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Et résolu***

QUE le Conseil approuve la liste des comptes à recevoir en arrérages révisée. La liste révisée est jointe à la présente en Annexe 1.

QUE le conseil autorise la transmission de la liste des propriétés à vendre pour défaut de paiement de taxes à la MRC Memphrémagog et à la commission scolaire Les Sommets et à la commission scolaire Eastern Township.

QUE le conseil autorise la directrice générale ou son adjointe à retirer de ladite liste tout immeuble dont le propriétaire aura soit acquitté en totalité ou en partie le

paiement des taxes municipales dues, ou qu'un arrangement a été conclu avec la municipalité.

QUE le conseil autorise la mairesse ou le maire suppléant et la directrice générale et secrétaire trésorière à assister et à représenter la municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, laquelle aura lieu le 9 juin 2016 à la MRC Memphrémagog.

QUE le pourcentage d'intérêt annuel applicable est de 15% calculé quotidiennement sur la partie due seulement pour les années antérieures à 2016 et de 10% d'intérêt et un ajout de 5% à titre de pénalité pour l'année 2016.

ADOPTÉE

2016-03-485

11.7 Autorisation à la directrice générale pour inscription à la formation intitulée *Le directeur général et secrétaire-trésorier évoluant dans son environnement légal, politique et public* offerte par l'ADMQ

ATTENDU QUE l'ADMQ offre une formation en ligne sur les principaux aspects du système municipal au Québec de même que les lois qui les régissent et qui régissent le travail du directeur général;

ATTENDU QUE cette formation se veut pertinente pour la directrice générale et secrétaire-trésorière étant donnée la complexité de son travail;

Il est proposé par le conseiller Christian Laporte

Appuyé par le conseiller George C. Atkin

Madame la conseillère Gaétane Gaudreau est contre la proposition

Il est résolu à la majorité

QUE le conseil autorise l'inscription et la dépense de 353 \$ taxes en sus pour la formation en ligne offerte par l'ADMQ intitulée *Le directeur général et secrétaire-trésorier évoluant dans son environnement légal, politique et public* pour la directrice générale Josiane Hudon.

Je, soussigné, Pierre Ménard, directeur général par intérim, certifie par la présente que la municipalité du Canton de Stanstead dispose des crédits suffisants au poste 02-130-00-454.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2016-03-486

11.8 Autorisation des signatures pour le maire suppléant

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé au remplacement du maire suppléant monsieur le conseiller Pierre Martineau par monsieur le conseiller Christian Laporte;

ATTENDU QUE les signataires de la Municipalité sont la mairesse, le directeur général par intérim et en l'absence de la mairesse, le maire suppléant;

Il est proposé par la conseillère Janet Cooper

Appuyé par le conseiller Dany Brodeur

Il est résolu

QUE madame la mairesse Francine Caron Markwell, et en l'absence de madame la mairesse, monsieur le conseiller Christian Laporte, maire suppléant, et monsieur Pierre Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soient mandatés pour signer tous les documents afférents pour et au nom de la Municipalité du Canton de Stanstead.

ADOPTÉE

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1 Dépôt du rapport du service incendie

Le rapport des activités mensuelles du département incendie du mois de février 2016 est déposé aux membres du conseil.

2016-03-487

13.2 Formation sur l'utilisation des pinces de désincarcération pour des pompiers

ATTENDU QUE le chef pompier recommande la formation sur l'utilisation et la préparation du site pour l'usage des pinces de désincarcération pour les pompiers;

ATTENDU QUE ce cours est donné par l'École nationale des pompiers du Québec, est d'une durée de 30 heures et qu'il en coûte environ 960\$ par inscription, plus le temps payé pour suivre la formation;

ATTENDU QUE le chef pompier recommande que la formation soit suivie par deux pompiers;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu***

QUE le conseil autorise la formation de deux pompiers pour ce cours donné par l'ENPQ sur l'utilisation des pinces de désincarcération et autorise la dépense de 1 920.\$ taxes en sus pour l'inscription, plus le temps payé pour suivre la formation;

QUE toutes dépenses de déplacement, de stationnement et de repas soient remboursées sur présentation de pièces justificatives et selon le manuel de l'employé.

Je, soussigné, Pierre Ménard, directeur général par intérim, certifie par la présente que la municipalité du Canton de Stanstead dispose des crédits suffisants au poste no 02 22000 454 et 02 22000 310.

ADOPTÉE

14. LOISIRS ET CULTURE

2016-03-488

14.1 Demande de l'entreprise Escapades Memphrémagog pour utiliser le quai de Georgeville

ATTENDU QUE l'entreprise Escapades Memphrémagog demande à la Municipalité du Canton de Stanstead l'autorisation d'utiliser le quai de Georgeville pour effectuer un arrêt touristique lors des croisières du Grand Cru sur le lac Memphrémagog au cours de la saison estivale 2016;

ATTENDU QUE cet arrêt au quai de Georgeville se ferait la journée du jeudi entre 12h30 et 13h30 pour que les visiteurs puissent déambuler dans le secteur de Georgeville pour une durée n'excédant pas 90 minutes;

ATTENDU QUE les commerçants et le Conseil municipal sont ouverts à cette initiative afin de favoriser les entreprises locales;

ATTENDU QUE l'entreprise Escapades Memphrémagog s'engage à signer un protocole d'entente d'utilisation du quai par lequel, elle prend l'entière responsabilité des manœuvres d'accostage, de débarquement et de l'embarquement de ses passagers;

ATTENDU QUE l'entreprise Escapades Memphrémagog fournira à la Municipalité une preuve d'assurance de responsabilité civile pour dégager celle-ci de toute responsabilité eu égard à cette initiative;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur
Il est résolu***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le Conseil le Conseil de la Municipalité du Canton de Stanstead autorise l'entreprise Escapades Memphrémagog à utiliser le quai de Georgeville dans le cadre des croisières Grand Cru sur le Lac Memphrémagog pour la saison 2016;

QUE le Conseil autorise la Mairesse et le directeur général par intérim ou la directrice générale, à signer au nom de la Municipalité un protocole d'entente.

ADOPTÉE

2016-03-489

14.2 Tournoi de pêche PRO BASS Parc Forand Fitch Bay

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stanstead a reçu une demande de PRO-BASS CANADA pour la tenue d'un tournoi professionnel de pêche à l'achigan (remise à l'eau du poisson vivant) sur le lac Memphrémagog les dimanches 19 et 26 juin 2016;

ATTENDU QUE PRO-BASS CANADA demande la gratuité du lavage de bateaux, de la mise à l'eau et du stationnement du parc Forand pour la durée de chacune des deux journées du tournoi, ainsi que l'utilisation du logo de la municipalité sur leurs documents de publicité;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal considèrent qu'un frais de 15 \$ par embarcation doit être chargé à tous les participants du tournoi pour les frais de stationnement des véhicules et des remorques;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau
Appuyé par la conseillère Janet Cooper
Il est résolu***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité du Canton de Stanstead autorise PRO-BASS CANADA à tenir un tournoi professionnel de pêche à l'achigan (remise à l'eau du poisson vivant) sur le lac Memphrémagog les dimanches 19 et 26 juin 2016;

QUE la Municipalité du Canton de Stanstead autorise la gratuité du lavage de bateaux, aux participants du tournoi, ainsi que la mise à l'eau des embarcations et décrète un frais de 15\$ par journée pour le stationnement des véhicules et des remorques au parc Forand de Fitch Bay pour les participants du tournoi, et ce, pour la durée de chacune des deux journées du tournoi.

ADOPTÉE

15. VARIA

2016-03-490

15.1 Échantillonnage des tributaires 2016

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en environnement recommande au conseil les stations d'échantillonnage suivantes sur notre territoire en 2016, soient:

- Lemieux
- Taylor 1
- Boynton 1
- Fitch 8
- Baie Fitch 1

CONSIDÉRANT QUE les frais pour cet échantillonnage des tributaires sont de 225 \$ par station, en plus d'un montant additionnel de 100.\$ pour l'échantillonnage pour mesurer le carbone organique à la station Lemieux;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte
Appuyé par le conseiller George C. Atkin
Il est résolu à l'unanimité***

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte d'échantillonner les stations Lemieux, Taylor 1, Boynton 1, Fitch 8 et Baie Fitch 1 et autorise une dépense de 1 225.\$, soit 325.\$ pour la station Lemieux et 225.\$ pour chacune des quatre autres stations.

Je, soussigné, Pierre Ménard, directeur général par intérim, certifie par la présente que la municipalité du Canton de Stanstead dispose des crédits suffisants au poste no 02 47000 951.

ADOPTÉE

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Darcy suggère de modifier le type de matériaux utilisés pour le rechargement des chemins municipaux.

M. Plante s'informe au sujet des projets prévus au plan triennal de la municipalité.

M. Beaudry demande s'il peut avoir accès aux procès-verbaux du CCU. Réponse lui est faite qu'ils sont publics dès qu'ils sont déposés en séance du conseil.

2016-03-491

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère **Gaétane Gaudreau Langlois** il est 20 h15.

Francine Caron Markwell
Mairesse

Pierre Ménard
Directeur général
et secrétaire-trésorier par
intérim